



SYSTÈME DE DÉDUCTION CIVIL, SCOLAIRE, GAME DAY & SPECIALTÉS

DÉDUCTION DE ROUTINE

CHUTE ATHLÈTE - .25

- Chute au sol lors d'une habileté de tumbling ou de saut
Incluant les exemples suivants:
- Main(s) ou tête au sol dans le tumbling ou les sauts
- Genou(x) au sol dans le tumbling ou les sauts

CHUTE STUNT - .75

- Tombée en position cradle et/ou en position de départ d'une habileté de stunt, pyramide ou projection.
Incluant les exemples suivants:
- Base ou spotteur qui tombe au sol lors d'une habileté de stunt, pyramide ou projection.

CHUTE STUNT MAJEURE - 1.25

- Chute au sol de la voltige et/ou des bases/spotteur à partir d'un stunt, d'une pyramide ou d'une projection.
Incluant les exemples suivants:
- Voltige tombe sur la surface de performance
- Plusieurs bases/spotteur tombent sur la surface de performance
- Voltige atterrit sur une base et/ou spotteur et ceux-ci tombent sur la surface de performance

MAXIMUM - 1.75

- Lorsque plusieurs déductions devraient être émises pour un même groupe en stunt ou de projection, ou encore lors d'un écroulement de pyramide, le total des déductions ne dépassera pas 1.75 point. Deux pyramides séparées conduiront à des déductions séparées. La déduction MAXIMALE pour une séquence de pyramide ne dépassera pas 3.5 points.

LIMITE DU SOL - .25

- La surface de compétition est délimitée par un tapis de compétition de 42'x54'. La surface est donc définie par ce tapis et ses rebords de protection adjacents. Une déduction de 0.25 point sera donnée si les deux pieds de l'athlète touchent complètement le plancher en dehors de ces délimitations.

INFRACTIONS AUX RÈGLEMENTS

INFRACTION LIMITE DE TEMPS - .25

Les équipes dont la routine excède la limite de temps pour leur division peuvent avoir une déduction:

- 1 seconde ou plus au temps de routine obtiendra 0.25 point de pénalité.
- Les juges utiliseront un chronomètre ou un outil similaire pour mesurer le temps officiel. Afin de tenir compte des erreurs humaines (vitesse de réaction) et des difficultés techniques potentiels (système de son, vitesse, chrono, etc.), une déduction sera émise lorsque le temps sur le chronomètre dépassera 2:32.
- Les habiletés exécutées après la limite de temps ne seront pas considérées en difficulté.

INFRACTION AUX RÈGLEMENTS DE SÉCURITÉ

- **-0.5** : Les habiletés de tumbling qui ne suivent pas le niveau technique et les infractions aux règlements généraux conduiront à une déduction de 0.5 point par occurrence.
- **-1.0** : Les habiletés de stunts, pyramides et projection qui ne respectent pas le niveau technique conduiront à une déduction de 1.0 point par occurrence.
- Les habiletés qui sont au-dessus du niveau de l'équipe ne seront pas considérées en difficulté.

POLITIQUE DE L'IMAGE - .25

- Les chorégraphies, uniformes et/ou musique inappropriées, ainsi que les infractions à la politique de l'image conduiront à une déduction de 0.25 point.

INFRACTION ESPRIT SPORTIF - 1.0

- Lorsqu'un entraîneur est en discussion avec un officiel, un autre entraîneur, un athlète ou un parent/spectateur, il doit maintenir une attitude professionnelle. Une attitude anti-sportive ou irrespectueuse de la part d'un entraîneur conduirait à une déduction de 1.0 point et à une exclusion de l'individu ou une disqualification.

Incluant les exemples suivants:

- Contact physique délibéré et inapproprié entre athlètes durant un événement
- Endommager des articles liés à la compétition (trophée, affiche, etc.)
- Utilisation d'un langage ou de gestes obscènes, offensants ou insultants
- Utilisation de langage ou de gestes qui offensent la race, la religion, la couleur, l'ascendance ou l'origine nationale ou ethnique
- Refus d'exécuter la routine
- Présence excessive à la révision
- Manifester de la dissidence envers les décisions des officiels par des paroles ou des gestes
- Menace d'agression contre un représentant de l'événement
- Dénigrer publiquement des officiels ou des éléments liés à la compétition

